

Auteur, titre et références du texte :

ANGOT (abbé A.), « *Guy XX de Laval. Sa conversion. Son expédition en Hongrie. Sa mort* », Laval, A. Goupil, libraire-éditeur, 1891.

Mis en ligne par :

Archives départementales de la Mayenne
6 place des Archives — 53000 LAVAL, France
archives@cq53.fr

Date de première mise en ligne : 11 janvier 2003.

Référence : FR-AD53-BN-0009

Texte relu par :

Joël Surcouf
d'après un exemplaire conservé aux
Archives départementales de la Mayenne
(cote : AQ 125).

D'autres textes sont disponibles
sur le site des Archives de la Mayenne :
<http://www.lamayenne.fr>

Abbé A. Angot

**GUY XX DE LAVAL
SA CONVERSION
SON EXPÉDITION EN HONGRIE
SA MORT**

À MONSIEUR
LE DUC DE LA TRÉMOILLE

HOMMAGE RESPECTUEUX

François de Coligny, fils de Paul de Coligny et d'Anne d'Alègre, en qui finit la quatrième race de Laval, est aussi le dernier qui dans les actes officiels se soit nommé Guy de Laval ; il vient le vingtième sous ce nom, que les La Trémoille, ses héritiers, cessèrent d'adopter. Sa conversion du protestantisme fut un événement considérable ; sa fin glorieuse dans un combat contre les infidèles montra qu'il y avait en lui du sang des Laval, dont les uns prirent la croix pour la défense des Saints-Lieux, et les autres combattirent parmi les plus braves à la suite de Jeanne d'Arc. Le récit de la conversion de Guy de Laval a été fait plusieurs fois, mais d'une manière accidentelle, dans des mémoires contemporains ou des histoires générales ; nous pouvons ajouter aux uns et aux autres plusieurs détails inédits. David Rivault de Fleurance, compagnon de Guy XX dans son expédition en Hongrie, qui combattit et fut blessé à ses côtés, auteur de plusieurs ouvrages estimés, et enfin, précepteur du jeune roi Louis XIII, écrivit à son retour une *Lettre à madame la maréchalle de Fervaque, contenant le bref discours du voyage en Hongrie de feu Monsieur le comte de Laval*. Malheureusement, cet ouvrage semble perdu et nous l'avons vainement cherché dans les bibliothèques de Paris. Nous pourrions toutefois le reconstituer, non sous la même forme, mais avec exactitude, et sur les propres notes de l'auteur, grâce au journal des dépenses de l'expédition tenu par le

sieur de Fleurance lui-même¹, et plusieurs autres documents puisés aux archives de M. le duc de La Trémoille.

§ I LA CONVERSION DU COMTE DE LAVAL

Des faveurs extraordinaires s'unirent à l'influence des personnages les plus marquants de l'époque par leur situation ou leur réputation de sainteté pour déterminer la conversion de ce jeune homme, élevé par sa mère si soigneusement dans le protestantisme et entouré par elle, pendant longtemps, des plus hautes notabilités du parti, qui fondait sur lui de grandes espérances. À l'exemple de David Rivault de Fleurance, le jeune comte était non moins curieux de s'instruire que passionné pour les armes ; il aimait les voyages et entreprit à l'âge de dix-neuf ans celui d'Italie, au cours de l'été 1604. Avant le départ, sa mère lui écrivait « d'être bien pour sa personne, mais de ne pas prendre grand monde. Elle est, dit-elle, toujours gênée d'argent. » C'est pendant ce voyage qu'il fut témoin à Naples le 19 septembre du miracle de saint Janvier. Il en resta frappé et fit part de ses impressions. Sa mère en fut avertie de bonne heure, car elle fait une allusion évidente à cet événement qui était son cauchemar, dans une lettre qu'elle lui écrivit à son retour : « Quand vous aurez été quelque mois ou cinq semaines à la Court, et que vous voudrez venir reposer quinze jours à Lizieux, il me semble que ce sera bien fet. Nous adviserons là à tout ce que nous aurions affère, sans estre interrompus, et vous me guérirés cette sote fievre carte, *qui me print d'aprehension de ce Naple* »².

Mais quand il reçut cette lettre, datée de Laval le 7 novembre 1604, Guy de Laval était de retour à Paris ; à son passage à Rome, il avait vu le pape Paul V, qui l'avait reçu en audience familière avec la plus grande bienveillance et auquel il avait promis de faire son abjuration en France. Arrivé à Paris, il eut l'honneur d'être admis par Henry IV à la messe dans sa chapelle, et il s'était mis sans retard sous la direction du P. Coton, le célèbre confesseur du roi. Les conseils de la maréchale de Fervaques viennent ainsi trop tard pour entraver une conversion qui est déjà décidée et presque consommée. Les huguenots, Du Plessis-Mornais leur chef surtout, y mirent vainement tout leur zèle, prévenant la mère des fréquentations inquiétantes de son fils, et lui faisant écrire par elle : « Je vous assure qu'en ce fet et tous autres, jusques à ceux qui sont près de vous, vous estes très mal servy. Vous avez besoin d'estre marié... Je vous supplie, recherchez le plus que vous pourrez, par lettres ou autrement, M. de Fervaques ; vous y estes obligé ; je vous diray comant »³. Toutes ces précautions furent inutiles.

On a discuté pour savoir à qui, du P. Coton ou de M. de Bérulle, revient l'honneur de cette conversion. La vérité est qu'elle fut commencée par le premier et heureusement achevée par le second. Au cours de l'instruction qu'il donnait au comte de Laval, le P. Coton fut obligé de se rendre à Rouen pour la fondation d'un noviciat des religieux de son ordre qui s'effectua le 24 février 1605. À son départ, il écrivit au supérieur de l'Oratoire :

« Monsieur, je pars à regret, en tant que la divine Providence me le peut permettre. Mais le Roy m'a mandé de ce faire, et il faut obéir. Beaucoup de bonnes âmes m'attendoient icy. Vostre charité suppléera aux unes, et vos saints Sacrifices et prières aux autres. Je vous recommande instamment M. de Favas, trois fois la semaine, *et M. de Laval, quand vous pourrez* ».

¹ Manuscrit in-f° de 37 feuillets, collationné sur une copie non signée, les 28 avril et 12 mai 1620, signé : Le Boullanger.

² Archives de M. le duc de la Trémoille.

³ *Ibidem*.

Par ailleurs, il existe aux archives du *Gesù*, à Rome, une lettre du P. Coton, du 24 avril 1605, dont nous n'avons pas le texte, mais dans laquelle il rend compte de la conversion du comte de Laval, et l'attribue à la Compagnie de Jésus. Suivant son habitude, il s'abstient de dire la part personnelle qu'il y a prise⁴.

M. de Bérulle ne réussit pas auprès de Favas qui, d'ailleurs, montra par la suite qu'il ne méritait guère une telle faveur, mais il eut plein succès à l'égard de Guy de Laval. Obligé de quitter son néophyte le jour de Pâques fleuries, pour aller à Amiens tenter l'exorcisme d'Adrienne Dufresne, il reprit le cours de ses conférences à son retour, et reçut son abjuration, qui se trouve ainsi avoir eu lieu entre le jour de Pâques et le 21 avril. La possédée, elle aussi, était venue à Paris et voici, d'après les mémoires du secrétaire du cardinal de Bérulle, ce qui se passa au sujet du comte de Laval :

« Le jour où le comte de Laval avait fait sa profession de foy entre les mains de Monseigneur le cardinal de Retz, pour lors évesque de Paris, au sortir d'avec ledit seigneur évesque, ledit seigneur de La Val, accompagné du serviteur de Dieu et de M. Dandelot, ils furent ensemble, eux trois, aux Bernardins, à une chapelle où on exorcisait une fille nommée Adrienne. Le serviteur de Dieu commença à exorciser la possédée, faisant approcher ledit comte de Laval auquel la possédée luy jetta un coup de pied, luy disant qu'il se retirast et qu'il n'estoit plus des siens, qu'il avoit aujourd'hui abjuré tout son venin, encore que cette profession de foy qu'il avoit faite eût esté fort secrette, ce malin esprit respondant à plusieurs choses en espagnol fort secrettes, de ce qui s'y estoit passé sur quoy il estoit interrogé. Ce qu'ayant veu et entendu ledit seigneur et le pouvoir que le serviteur de Dieu avoit sur cet esprit malin ; il en sortit fort confirmé augmentant sa créance et sa dévotion ».

« Le seigneur de Laval estant converti, il s'enferma trois jours aux Feuillants avec le serviteur de Dieu, chacun dans une petite cellule sans vallet, et sans qu'on le sceut, pour faire sa confession générale qu'il fit au serviteur de Dieu »⁵.

Nous ne mentionnons ces exorcismes d'Adrienne Dufresne, qui firent grand bruit ou grand scandale, comme on voudra, qu'à cause de leur rapport avec la conversion du comte de Laval, sans nous occuper du point de vue doctrinal. Nous tenons aussi à rappeler qu'à ce sujet on fit courir sur le compte du P. Coton des bruits calomnieux destinés à le ridiculiser. Le Père était, paraît-il, assez simple et crédule, mais non pas au point de vouloir connaître par les révélations d'une possédée, ce qui se passait dans le Paradis terrestre, dans l'arche de Noë ou dans l'âme de M. de Laval. Le questionnaire drolatique, dont on fit circuler des copies toujours augmentées et embellies, était une mauvaise plaisanterie que des auteurs sérieux ne devraient pas admettre. Henry IV le comprit ainsi et parla vivement pour faire taire la calomnie. Le P. Prat a démontré dans la vie du P. Coton que le grave de Thou, qui consigna ces commérages dans l'histoire de son temps, se laissa mystifier s'il n'y mit pas une malveillance volontaire. Nous ne sommes point surpris d'ailleurs de voir cet historien, tenu pour sérieux et circonspect, accepter facilement des faits controuvés, quand, sur le sujet même qui nous occupe, il parle si souvent par à-peu-près et sans exactitude. Dans les pages qu'il a consacrées à Guy de Laval, il dit par exemple : « Emporté par l'amour de la gloire, il sortit de France à l'âge de vingt ans, pour aller en Allemagne. L'empereur le combla d'honneur à Prague, et l'archiduc Mathias lui fit à Vienne une réception aussi gracieuse, en sorte qu'il prit parti dans les troupes impériales. » D'abord, le comte de Laval ne passa point par Prague. Ensuite, ne semble-t-il pas d'après cette phrase, que le noble jeune homme fut déterminé à combattre les infidèles par les honneurs dont on le combla ? Nous savons pourtant qu'il n'entreprit ce voyage et n'équipa sa troupe que pour ce seul motif et avant

⁴ Nous devons ces renseignements précis au R.P. Colombier, de la Compagnie de Jésus, qui a bien voulu nous communiquer le chapitre concernant la conversion de Guy XX de Laval, extrait d'une vie manuscrite du cardinal de Bérulle, fruit des recherches les plus persévérantes et les plus consciencieuses.

⁵ Mémoires du Frère Emond. Archives Nationales, M 233, liasse 4.

toute prévenance de la part des princes allemands. « La première rencontre où il se trouva lui fut funeste, ajoute de Thou », alors qu'il ne fut blessé et ne mourut que dans le second combat livré aux Turcs. Il dit encore quelques lignes plus bas : que le jeune seigneur avait abandonné la religion protestante « depuis quelques années » quand en réalité il est mort l'année même de sa conversion⁶. Tout ceci n'est pas le fait d'un historien précis et exact. On est en droit d'attendre plus de soucis de la vérité de la part d'un contemporain.

Les protestants, qui avaient tout mis en œuvre pour empêcher la défection d'un de leurs chefs futurs, affectèrent ensuite une indifférence méprisante pour cette conversion qui les désolait. Elle fut sincère en tous cas, et le nouveau catholique ne crut pouvoir moins faire pour la foi qu'il venait d'embrasser que d'aller combattre pour elle.

Après ces renseignements sur la conversion de Guy XX de Laval, nous pouvons donner le récit motivé qu'il en fit lui-même à sa mère. Il fut imprimé plus tard en une plaquette de 15 pages in-12 ayant pour titre : *La conversion de monsieur le comte de Laval, avec la dispute par luy faite contre les Ministres, et la vérité par luy recogneue dans la Foy Catholique, Apostolique et Romaine. Ensemble la lettre envoyée à madame la Maréchalle de Fervacque, sa mère, sur le sujet de sa conversion. À Paris, M.D.C.XXXV, avec permission.* L'impression est très fautive, les caractères et le papier très mauvais et l'imprimeur ne s'est pas fait connaître. M. le duc de la Trémoille nous a communiqué le seul exemplaire connu de ce livret.

Madame,

« Ayant rendu à l'Autheur de mon salut ce que j'ai pensé luy estre obligé de luy rendre, pour y pouvoir seurement et vrayement parvenir, le premier soing qui m'est tombé en l'âme a esté de vous rendre, à vous qui tenez le second lieu de puissance et d'autorité sur moy, cette preuve de respect et de devoir, c'est de vous faire cognoistre que, si j'ay pris une résolution contraire aux ressentimens que vous pouvez avoir maintenant, je l'ay prise néantmoins telle que quand vous en serez informée et des procédures dont j'ay usé, je m'asseure que non-seulement vous l'approuverez, mais mesmes que vous jugerez que c'est la seule voye que vous avez à suyvre, pour aspirer au but où nous aspirons tous.

Depuis que Dieu m'a eu fait la grâce d'estre parvenu en l'âge où je pouvois chercher et cognoistre moy mesme ce qui estoit de mon bien, il m'est toujours demeuré un certain désir en l'âme de sçavoir si ceux qui m'avoient nourry en la Religion que je tenois en avoient esté deuëment informez avant que de m'y instruire ; et si, n'ayant point tiré leur créance par suite continuelle et non interrompue des premiers autheurs dont elle doit estre dérivée, ils ne s'estoient point trompés au choix qu'ils en avoient fait ; car cette considération n'ayant point eu de lieu (comme la venue récente de ceux qui les ont enseignés me rendroit éclaircy), je ne pouvois estre assez assuré que la voye qu'ils m'avoient montré de suyvre fust la vraye, sans avoir examiné premièrement moy-mesme si elle avoit esté choisie par eux avec seure et meure délibération.

Pour ceste cause, dès lors que j'ay eu mis fin aux voyages que mon aage et ma condition m'avoit convié d'entreprendre, et que je me suis trouvé en lieu où je pouvois avec quelque repos et quelques loisirs (jouir) de la compagnie des personnes versées en l'une et l'autre cognoissance de l'une et l'autre doctrine, le premier soing où je me suis appliqué a esté d'entrer en conférence avec eux. Et n'ayant peu, quelque preuve que j'aye sceu apporter, obtenir des uns que ce fut en présence des autres : vous pouvez juger par ce qui s'en est ensuivy de quel costé le manquement est advenu. Enfin, je me suis résolu d'estre moy-mesme le porteur des opinions diversement débatues et recueillies alternativement et par plusieurs et diverses fois ; ce que peut-être j'eusse peu

⁶ Histoire de J.-B. de Thou, livre XXXIV, p. 414-416, p. 327.

apprendre en une seule journée si tant eust esté qu'on m'en eust donné le moyen. A ceste cause aye voulu non m'en fier à ce que ma mémoire en pourroit conserver ; mais j'ay enté soigneux d'escrire de ma propre main les raisons et les citations qui m'estoient mises en avant des uns, pour les porter aux autres et voir, en ce faisant, leurs responces et leurs répliques dessus. Non-seulement cela est arrivé par plusieurs fois, mais j'ay aussi faict escrire aux principaux des vostres ce qu'ils auroient à dire sur la doctrine que je leur montrois m'estre proposée par les catholiques mesmes.

J'ay escript à l'une des personnes que je croyois m'estre plus obligée, en toutes façons, à me garantir l'opinion qui m'avoit esté premièrement enseignée et en ay leu plusieurs lettres et plusieurs discours. Les responses que j'y ay faites peuvent tesmoigner combien je les ay leu et examinez soigneusement, tellement que je puis protester n'avoir rien oublié en cecy de ce qui estoit du soing et de la diligence que je devois apporter en une chose de tel poids ; voire, j'oseray quasi dire qu'il n'a point tenu à moy que je ne sois demeuré en ma première opinion, et qu'il n'a manqué ny à le désirer ny mesme à favoriser de mes premiers instincts et de mes premiers mouvemens l'impression qui m'en avoit esté donnée.

Mais quoy, la force de la vérité a esté telle, les épreuves qui m'en ont esté produites d'un costé m'ont esté si puissantes, les autorités si expresses et les arguments si poignans, qu'il m'eust fallu renoncer à moy-mesme et à tout usage de raison, si j'eusse voulu résister à ce qui m'estoit proposé ; avec ce, que tout ce qui m'a esté représenté de l'autre s'est trouvé si mal applicqué, les allégations si peu fidelles et les arguments si peu conduicts, que cela seul eust quasi deu suffire pour me faire croire que là où une telle procédure avoit lieu, la vérité ny en pouvoit avoir.

Car enfin, je vous pourroy témoigner un jour par les marques qui m'en sont restées en main qu'il ne m'a esté mis un seul passage en avant, soit des Escritures, soit des Pères, je ne diray point, par cestuy-ci ny par cestuy-là, mais par tous ceux en général qui se sont meslés de m'instruire en vostre Doctrine et sur toutes sortes de sujets, que je ne l'ay trouvé hors de propos et ne convenant en rien à la matière en laquelle il estoit appliqué, ou bien qu'il ne fust allégué si faussement que bien souvent tout le contraire de ce qu'on me prétendoit maintenir s'y trouvoit. Outre cela, quand je leur ay demandé qu'ils eussent à me montrer quelque lieu de l'Escriture par lequel il me puisse apparoistre que tout ce qui appartient à la Doctrine Chrestienne y fust contenu, jugeant que, puisque c'estoit le principal fondement de la leur, et puisque c'estoit par son moyen qu'ils prétendoient renverser celle qui est annoncée par les Catholiques, il estoit plus que raisonnable qu'il s'y trovast contenu luy-mesme ; jamais ils ne m'en ont sceu produire un seul dont on peut conclure rien qui en approchast ».

Les cinq pages suivantes contiennent une discussion serrée sur les principaux points où les Protestants se séparent de l'Église. Elles n'ont d'intérêt que pour montrer combien le jeune comte était versé dans ces questions et les avait approfondies. Nous les passons pour arriver à la conclusion de cette lettre où se révèlent la noblesse de caractère du nouveau converti et son zèle pour la conversion de sa mère.

« J'ay voulu sommer ceux qui estoient en ce lieu de me garantir en la présence des Catholiques la doctrine qu'ils m'avoient enseignée, protestant que s'ils le faisoient je demeurerois des leurs, sans jamais m'en séparer. Ils m'ont payé d'un honneste refus, m'apointant à escrire lorsqu'il estoit question de parler, comme si l'escriture n'estoit point inventée pour les absens et non pour les présens, comme si elle n'estoit point faite pour servir au défaut de la parole, laquelle, pour la commodité qu'elle a de se repliquer proprement et sur le champ, donne moyen de vuidier et d'éclaircir plus de matière en une heure que l'escriture en huit jours. Mais c'est le refuge commun de tous ceux qui ont crainte qu'on leur escrive leur honte et leur ignorance sur le front ; c'est le style et l'excuse ordinaire de ceux qui, estant mal asseurés en leurs causes, veulent recourir au

papier à cause qu'il ne rougit point et qu'il ne ressent point les reproches des faussetés et des impertinences qui peuvent estre commises.

« Que si on respond qu'alors que j'ay fait cet offre, j'estois déjà tout gagné par les Catholiques et que ce n'estoit qu'une occasion que je prenois pour faire affront aux autres, les engageant à une dispute dont on jugeroit par l'évènement duquel j'estois déjà tout résolu ; outre que ma conscience sert de tesmoing à moy-mesme que mon intention estoit de garder la promesse que je faisois, et que vous à qui je parle, Madame, et qui cognoissez l'intérieur de mon âme mieux qu'aucun, ne ferez point de difficulté, comme je croy, de recevoir ceste caution pour assurance de mon dire ; ils sçavent bien que dès le commencement de mon intention jusques au point de ma déclaration, où il n'y a point eu si peu d'intervalle qu'il ne s'y soit passé plus de cinq mois entiers, je n'ay eu d'autre soing que de les y convier à toute heure, et qu'ils ne m'ont mis aucune condition en avant qu'il puissent dire m'avoir veu refuser, ny que les catholiques qui vouloient m'assister n'ayent acceptée. Or cela néantmoins je ne doute point qu'il ne vous soit difficile à croire, et que mesme vous ne trouviez dur d'entendre de moi un langage si esloigné de celui que tant de gens en qui vous avez de la créance vous ont tenu jusques icy. Mais si vous avez jamais déféré à mon tesmoignage et à mes paroles, si la vérité que la Nature et le Sang m'oblige de vous garder plus religieusement et plus soigneusement qu'à personne a mérité aucune foy en vostre endroit, croyez, je vous supplie, que lorsque vous vous donnerez le loisir de cognoistre ce qui en est, vous trouverez que mes paroles sont muettes au prix de ce que la chose mesme vous en apprendra.

« Ces considérations donc et plusieurs autres, lesquelles et ma profession qui n'est pas de faire le sçavant, et la longueur de ce discours, qui s'en va tantost passer les bornes d'une lettre, ne me permettent pas de toucher, m'ont convié à prendre la résolution, dont je ne doute point que vous n'avez déjà eu le premier advis, de laquelle, si la vérité que j'ay trouvée aux enseignemens qui m'ont esté proposés m'a causé du désir du repos que j'ay esprouvé en mon âme depuis l'avoir embrassée, m'a tant fait ressentir de contentement que quand je n'aurois d'autres tesmoignages de la pureté et de la vérité de l'esprit qui m'y a conduit, je l'estimerois plus que suffisant pour me faire souhaiter, ce dont je requiers Dieu de mes plus instantes et ardentés prières, qui est, qu'il luy plaise avancer le jour auquel, vous ayant dessillé les yeux pour cognoistre l'erreur dont vous estes détenue, vous puissiez participer à mesme heur et à mesme contentement que moy. Car c'est maintenant que je puis dire estre fondé sur ceste ferme pierre et sur ce solide rocher. C'est maintenant que je puis dire n'avoir plus l'âme agitée de tous les doutes auxquels l'imbécillité de l'esprit humain est exposé, tant qu'il n'est appuyé que sur son propre sens, et qu'il n'a autre juge que luy-mesme de sa créance et de sa doctrine.

« Cependant, Madame, vous croirez, s'il vous plaist, que la foy que j'ay embrassée nouvellement excède sans aucune mesure et en pureté et en clarté les songes et illusions qui m'avoient esté enseignées ; ainsi m'éforçeray-je de faire reluire en toutes sortes de vertus et de pureté de mœurs la conduite de ma vie présente pardessus celle du passé, et que pour vostre particulier, je vous feray cognoistre que si j'ay presté toute obéissance à celle qui m'a donné l'entrée aux Cieux, je n'en seray pas despourveu à l'endroit de vous qui me l'avez donnée sur la terre, ains qu'au contraire je vous la rendray d'autant plus grande que la vraye foy est toujours accompagnée de la vraye humilité et de la vraye piété. Je prie Dieu qu'il m'en donne la grâce et à vous, Madame, d'en cognoistre les effects ».

Cette lettre, seul fragment qui ait été imprimé et peut-être conservé des nombreux manuscrits du dernier des Guy de Laval, méritait d'être reproduite et répond à l'idée que ses contemporains nous avaient donnée du jeune seigneur. Ce n'est pas un esprit vulgaire qui pouvait discuter ainsi rigoureusement les motifs de sa croyance ; mais cela convenait à un jeune homme qui, à seize ans, avait déjà parcouru le cercle des études de son temps, au témoignage des meilleurs juges, et qui montrait pour les lettres un goût presque exagéré.

Comment se fait-il que cette lettre porte la date d'impression de 1635, alors qu'elle a été écrite en 1605 et que l'auteur est mort cette même année ? Nous ne l'expliquerons pas plus que M. l'abbé Esnault qui en a signalé le premier l'existence, ni que l'éditeur des *Mémoires de Maucourt de Bourjolly*, qui a justement fait remarquer que cette pièce devait être attribuée à Guy XX de Laval, et non à Henry de la Trémoille. Mais en tous cas le millésime en chiffres romains, M.DC.XXXV, ne permet pas de supposer une erreur qui eût été vraisemblable par la substitution d'un seul chiffre à un autre, 1635 pour 1605.

§ II EXPÉDITION DU COMTE DE LAVAL EN HONGRIE

Ce n'est pas de son château de Laval que le jeune comte partit le 29 août 1605 pour son expédition guerrière. Nous le trouvons à Paris au moins depuis le 20 juillet. Il fit pourtant avant son départ un voyage dans ses terres de Bretagne et du Maine, car le 5 juin il était reçu à Vitré⁷. Nous l'y trouvons encore le 10 du même mois, et le 4 juillet il date un ordre à M. de la Motte, son receveur, de son « chasteau de Laval ». (*Chartrier de Thouars*). « Il partit de France, équipé le mieux qu'il put selon le crédit qu'il trouva, non point en la bourse de Monsieur et Madame de Fervaque, mais des créanciers étrangers⁸ ». Sa mère ne le voyait pas de bon œil prendre parti pour les princes catholiques. Elle était d'ailleurs peu généreuse. Mais Guy de Colligny sut trouver crédit. Dès le 18 avril, à la veille ou au lendemain de son abjuration, agissant en son nom propre, il donne commission à M^e Daniel Hay, sieur de la Motte, de gérer ses affaires et le nomme son intendant. Il se pourvoit ensuite auprès du roi d'un congé en règle pour son entreprise. Henry IV l'approuve, et désigne comme mentor du brave jeune homme, et pour modérer et diriger son ardeur, M. de Marolles, un de ses vieux compagnons d'armes.

Si nous voulons maintenant suivre M. de Laval chez les banquiers, les marchands de linge, de draps de soie, les orfèvres, les brodeurs de Paris, nous n'avons qu'à feuilleter les billets souscrits par lui, et le compte rédigé par David Rivault de Fleurance des dépenses faites « pour subvenir aux affaires urgentes dudit seigneur, conte de Laval, mesme à partie des frais du voiage qu'il a entrepris de faire en Almaine et Hongris, par permission du Roy, et à l'achat de ses armes, chevaux et esquipaige ». Voyez plutôt :

Le 20 juillet 1605, léger emprunt de 750 livres de Robert Duboys, secrétaire du roi ; le 30, souscription d'un billet de 240 livres au nom de Jacques Pellet, maître brodeur. Le 20 août, il paie 75 livres à la dame Fleury « pour une écharpe en broderie d'or et d'argent », sans compter une autre de 645 livres achetée le 22 février. Le 25 août « noble homme Antoine Abelly, sieur de Courcelles », lui prête 6,250 livres. Le lendemain, obligation de 1,010 livres envers Charles Emond, marchand de linge, « pour marchandises de linges qu'il a fournies jusques à ce jour » ; 27 août, nouvel emprunt de 6,400 livres qui sont avancées par dame Françoise de Chalus, veuve du sieur Président de Pessé. Jean du Matz, seigneur de Montmartin, servit de caution. Le 28 août, double emprunt s'élevant à la somme de 14,550 livres, de Robert Duboys, déjà cité. Enfin le 29 août, jour même de son départ, le comte de Laval donna ordre à M. de la Motte, son intendant, de payer au sieur Boulanger, marchand de draps de soie, 1,800 livres « qu'il luy doit pour marchandises de draps de soye qu'il luy a fournies ce jourd'huy, à son partement ». Par un autre billet du même jour, il « reconnoit devoir bien et loyaument à honneste homme Jehan Delahaye, orfeuvre du Roy, bourgeois de Paris, la somme de 6,607 livres, 14 sols, tant pour vente et délivrance de plats et écuelles d'argent, que d'une enseigne de pierreries, de douze boutons garnis de diamants »⁹.

⁷ *Journal historique de Vitré*, par l'abbé Paris-Jallobert, p. 62.

⁸ Plaidoyers de Louis Servin (1631), p. 179-254. Volume communiqué par M. l'abbé Esnault.

⁹ Archives de M. le duc de La Trémoille.

Plusieurs de ces billets sont dans la main du jeune comte, d'une belle et grande écriture, un peu contournée et très correcte. Ils sont signés : Laval, ou Guy de Laval. Dans l'un, le signataire se dit domicilié à Vitré et de présent à Paris.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que ces dettes, augmentées d'intérêts très composés, se retrouvèrent plus tard dans la liquidation de sa succession mobilière.

§ III LA SUITE DU COMTE DE LAVAL

Dans son voyage d'Italie, Guy avait connu un prêtre de l'ordre de Malte, nommé Dom Petro Orlancy, et avait conçu pour lui une estime et une affection singulière. Avant de partir de Paris, le 27 août, il lui écrivit pour le prier de venir l'accompagner en Hongrie, lui promettant 3,000 livres afin de « l'obliger à s'approcher de sa personne ». Nous avons pu retrouver l'original de cette lettre que nous reproduisons ici :

« Monsieur, j'ay reseu un contantement extrême par vostre response ; mais, depuis ma lettre, j'ay esté obligé à demeurer icy quelque temps plus que je ne pansois, de façon qu'aujourduy mesmes je pars pour aller à Vienne, où je seray dans douze ou quinze jours. Il n'y a que cinq ou six journées de Venise. Je vous requiers à genous d'y venir et je vous honoreray toute ma vie comme mon père, et ne manquerez ni des mil escus dont est question, ni de chose qui soit en mon pouvoir. C'est

Vostre très obligé à vous faire service.

LAVAL ».

Paris le 27^e oust.

Un post-scriptum en italien exprime les mêmes sentiments d'affectueux respect :

« Che vostra Signoria, se degna volermi bene, venga ... ? a Viena, dove saro quindeci di. Il viaggio e mezzo minore che di venir qui ... ? A l'armata del imperator. E se me fa questa gratia, io gli giuro che saro più suo che mio, e non avro niente in poter mio che non sia al suo servitio ; vivendo lieto e contento con questa speranza, gli basso le mani. »

La suscription porte : « A Monsieur, Monsieur Don Pietro Arlonte ». Dom Petro se rendit à son invitation et ce fut lui qui ramena le corps du malheureux jeune homme à Laval¹⁰.

Les gentilshommes qui firent partie de l'expédition étaient capables de rehausser le prestige du comte de Laval dans les pays qu'il visitait, comme aussi de faire apprécier des princes de l'empire le secours qu'il leur apportait. M. de Marolles, choisi par le roi, était le premier et dans un rang à part ; traité avec des égards particuliers, et ayant deux valets à son service. Les autres sont d'après l'ordre du départ : MM. des Angles, Touchet, de Rucqueville, de Tillouet, de la Riverderie, de Liscouet, de Meineuf, d'Ivrande, des Bordes, de Crespy, de Marconnet, François Lambert, sieur de Lamourat ou de Moret, et David Rivault de Fleurance. Dans la suite des comptes journaliers, nous trouvons encore, quoique non signalés au départ MM. de la Livardière, du Baux, sieur de Kermonoul et Maridor, sieur de Boullerois, qui se chargea d'emprunter à Vienne de grosses sommes pour ramener le corps du jeune seigneur et rapatrier ses gens. Un sieur Husson est cité aussi plusieurs fois, mais sans que rien le désigne comme gentilhomme.

¹⁰ Archives de M. le duc de La Trémoille.

Les officiers et serviteurs étaient nombreux ; dix-neuf, parmi lesquels deux pages, trois laquais pour conduire quatre laisses de lévriers, furent envoyés en avant. Voici les noms de ceux qui, rentrés en France, reçurent des gages et legs de la succession, ou qui sont cités dans les comptes journaliers.

Jean Franconing, dit Milland, violon.
Etienne Cressot, cocher.
Archambault-Flécher, cuisinier.
Pierre Quiency, aussi cuisinier.
Jean Dubois, dit Champagne, sommelier.
René Guibin, aussi sommelier.
Clément Levasseul, chirurgien.
Antoine Cordier, lavandier.
André Barbelevée, argentier.
Henry Fourment, suisse.
Jean Quentin.

M. Guichard, ou Guichardière, était valet de chambre et homme de confiance du comte, ayant lui-même un valet sous ses ordres ; il fit pour son maître, avec M. Marc, le voyage de Moravie, afin d'acheter des chevaux. Il fournissait des drogues d'apothicaire, des vêtements, des coffres et servait d'intermédiaire entre M. de Fleurance et Guy de Laval, quand ils étaient séparés.

Un des deux pages est nommé Lisle-Marie. En outre, une foule de cochers, de maréchaux, lavandiers, chambrières et femmes de service, sont employés sur le chemin et reçoivent des salaires ou gratifications¹¹.

§ IV ÉQUIPAGE

Pour une troupe si nombreuse, les achats faits à Paris étaient loin d'être suffisants, surtout pour une expédition guerrière, et c'est tout le long du chemin que vont se faire les acquisitions qui compléteront l'équipage du chef et de ses gentilshommes et serviteurs. Un chariot à quatre chevaux avait été envoyé d'avance à Nancy, avec six chevaux de selle, mais quand le train sera réuni, il faudra quatre chariots, et arrivé à Ulm, sur le Danube, on devra prendre trois bateaux pour voiturier tout le matériel.

Les chevaux, on le comprend, sont le premier objet de dépense. Chevaux de trait et chevaux de race, on en achètera sur tout le parcours. À Ratisbonne, le 15 septembre, deux chevaux sont payés, l'un 276 livres, l'autre 86 livres ; le lendemain à Frelich, un troisième coûte 96 livres. Le 23 septembre, à Vienne, le comte achète lui-même de son hôte, pour 115 livres, un cheval poil gris-Rouen, deux chevaux turcs de grand prix sont payés le même jour, l'un poil noir 490 livres, l'autre poil bai 380 livres. Quelques jours plus tard, à Vienne encore, un autre cheval turc, poil noir, coûte plus de 600 livres, et l'écuyer de Son Altesse en fournit un second pour 412 livres. Enfin, dans les derniers jours de septembre, M. Guichard et M. Marc vont en Moravie pour compléter l'équipement et en ramènent six juments dont le prix est de 825 livres ; on fit encore une acquisition de quatre chevaux de chariot.

Après les montures viennent les armes. Le comte de Laval avait apporté de France une paire d'armes dorées et une selle à tous chevaux, de velours vert. Ces armes précieuses qui avaient été démontées pour le transport, furent rassemblées à Vienne. Nous le voyons de plus acheter pour son usage deux paires d'armes complètes, deux fourreaux

¹¹ Tous ces renseignements et ceux qui suivront sans autre indication sont empruntés au manuscrit de David Rivaud de Fleurance.

d'épée, l'un de velours, l'autre de cuir, des pistolets, balles, poudre, cartouches. Et sur le point d'arriver à l'armée, ce sont de nouvelles dépenses « pour faire raccommo-der les armes, et acheter quelques pistolets, et faire garnir quelques carabines, acheter de la poudre et du plomb, deux bagues et un habillement de teste à la hongroise pour Monseigneur ».

À chacun des gentilshommes de sa suite, le comte de Laval paie aussi des armes et des chevaux. Le prix des armes varie pour chacun, de cent à cent cinquante livres, suivant qu'elles sont plus ou moins complètes.

Ensuite, ce sont d'interminables dépenses pour les provisions, ustensiles et matériel de campagne. Dès le passage à Strasbourg, on achète pour 55 livres neuf douzaines de serviettes ; mais à Ulm, au moment de s'embarquer sur le Danube, « Monseigneur commence à dresser son équipage » par des achats de vaisselle de fer blanc, d'étain, de cuivre étamé, deux tonneaux de vin pour porter à l'armée, sans oublier deux aunes et demie de taffetas pour les banderolles qui devaient être arborées sur les bateaux et décorées sans doute des armes de Colligny-Laval. La dépense fut de 130 livres. À Vienne, on achète un bois de lit pour Monseigneur, M. de Marolles eut aussi le sien, dix matelas pour les gentilshommes, vingt-quatre nattes de jonc pour les serviteurs, tout un matériel pour la *buée*, un autre de maréchallerie, une nouvelle quantité de vaisselle de fer blanc, table, coffres, caisses, deux chariots qu'on fait faire sur place, 24 couvertures pour les chevaux, autant de sacs pour leur faire manger l'avoine, 15 piquets de fer pour les attacher, 200 fers à cheval, 1,500 clous, 3 boîtes d'onguent. Enfin, M. de Fleurance ajoute : « Le 5 octobre j'ai acheté 50 entraves de corde et de drap, une cable pour le bateau, 50 brasses de corde moyenne pour attacher les chevaux aux piquets, 8 paires de traits pour chevaux de chariot, deux bottes d'autres cordes pour les nécessités qui peuvent survenir. » On fit aussi à Vienne, chez l'apothicaire, des provisions de conserves et d'épices, afin que rien ne manquât au camp. Nous en donnons le détail pour compléter ce que nous dirons sur les dépenses de table :

	florins	kreutz
Pour trente et neuf livres de jambon.	9	45
Vingt-quatre langues de bœuf	6	24
Vingt-une livres et demie de fromage parmesan	7	53
Limonelz confits	1	20
Cent citrons verts	7	20
Huile, dix livres	2	40
Capres en vin-aigre, 6 livres	3	30
Olives, 6 livres	2	»»
Anchois, 2 livres et demie	1	25
Cannelle, 1 livre	1	20
Amendes crues, 3 livres	2	40
Pignons (?) crus, 5 livres	3	20
Raisins de Corinthe, 6 livres	»	48
Sucre, 31 livres	20	40
Dragées d'amendes, 2 livres ; coriande, 2 livres ; escorce de citrons, 2 livres ; pignons, 2 livres ; fenouil, 2 livres ; clous de girofle, 2 livres	8	20
Biscuits, 7 livres	4	40
Pain d'espices, 20 pièces	1	»»
Sucre candy, 1 livre	1	30
Safran, 1 once	»	30
Girofle, 1 liv. ¼	1	10
Muscade, 1 livre	1	20
Poivre en pouldre, 1/2 livre	1	»»

Dans la relation que M. de Fleurance écrit en 1606 pour Mme de Fervaque, il devait donner des détails moins prosaïques, peut-être ceux-ci, que nous empruntons au journal de dépenses rédigé par lui, ne sont-ils pas les moins instructifs.

§ V

JEUX, AUMÔNES

Tout en faisant campagne contre les infidèles, Guy de Laval voyageait en grand seigneur, et se permettait les distractions et les amusements convenables à son rang. On a vu qu'il emmenait quatre laisses de lévriers ; c'était sans doute pour chasser le cerf dans les forêts de l'Empire, quoique nous ne le surprénions pas se livrant à cet exercice, le premier après le noble métier des armes dans l'estime d'un gentilhomme. Ces lévriers suivent la troupe jusqu'à Vienne, où ils sont laissés à la garde d'un valet picard, chez une hôtesse nommée Marie. S'ils n'eurent pas beaucoup d'occasions de chasser le gibier sauvage, les chiens attaquaient quelquefois les animaux les plus inoffensifs, comme la chèvre d'une pauvre femme qu'ils tuèrent à Nancy et qui coûta quatre livres à leur maître. Cet attirail de chevaux, de chiens, le matériel qui encombraient les chariots, la foule des laquais et serviteurs devaient donner une physionomie assez pittoresque à cette troupe de seigneurs français, et faire sensation sur son passage.

M. de Laval qui aimait la musique, puisqu'il avait dans sa suite un violon nommé Millaut, trouva le long de son chemin toute satisfaction pour ses goûts. À Nancy, à Ulm, à Frelich, à Vienne, les violons, trompettes, tambourins, fifres et autres instrumentistes l'attendent à son passage pour le récréer par des aubades qui leur attirent de généreuses gratifications.

Mais le jeu de la paume semble le passionner par dessus tout. À Vienne et jusqu'à l'armée, il ne laisse guère passer un jour sans s'y intéresser, et s'y livrer avec ardeur. Nous le savons, car il ne manque pas d'y faire des frais énormes. Le 21 septembre il dépense ainsi plus de 50 livres ; le 26, il parie au même jeu et il lui en coûte 41 livres ; un autre jour, il perd trois douzaines de balles, d'un prix minime, 35 livres au jeu et 40 à parier. Et cela continue de la sorte. Comme son receveur n'enregistre que les sommes perdues, nous pouvons croire que le jeune comte ne fut pas toujours malheureux au jeu. Il lui convenait d'ailleurs d'être joueur libéral.

Les exercices militaires l'intéressent également. Il donne un thaler à un soldat « qui avoit manié dextrement la pique devant luy » ; deux fois il accorde une gratification sérieuse à « un couratier de chevaux italien ».

Les aumônes sont et devaient être un des articles les plus souvent inscrits aux dépenses. Outre les sommes considérables que M. de Fleurance lui remettait en main par son commandement, et qui allaient surtout en œuvres pies, le comte distribue sans cesse par les mains de son trésorier les florins et les thalers : à Strasbourg, premières aumônes à deux soldats flamands ; à Vienne, 16 sols à un pauvre homme, 3 florins à un pauvre soldat qui avait été esclave entre les mains des Turcs, 2 thalers à un esclave français ; comment n'eût-il pas été touché de l'infortune d'un compatriote ! Il n'oublie pas même les Turcs prisonniers qu'il rencontre au camp, et moins encore les soldats de son parti. Enfin, ses dernières aumônes du mois d'octobre sont pour un pauvre prisonnier et pour deux esclaves, tous les trois français.

Avant de partir de Vienne pour l'armée, se souvenant de son voyage aux sanctuaires d'Italie, et pour mettre son expédition sous une protection vénérée, il fit donner un florin « à une Espagnolle pour aller à Nostre-Dame-de Lorette », et les jours suivants, une vingtaine de livres aux Capucins.

§ VI APERÇU DES DÉPENSES GÉNÉRALES

Une dépense préalable à toutes les autres est celle du change de l'argent. Elle était vraiment exorbitante. À Nancy M. de Fleurance donne 2,107 doublons de France qui valaient 6 livres, 16 sols, pour recevoir 3,718 ducats de Lorraine qui, en monnaie

française, ne valaient que 3 livres, 9 deniers $\frac{2}{3}$. Ces ducats reçoivent une nouvelle dépréciation quand il faut les échanger en Allemagne contre des florins, de telle sorte que la perte s'éleva d'une part à 1,000 livres environ et d'autre part à 1,239 livres, soit 2,239 livres sur une somme de 14,327 livres, près de vingt pour cent. Puis, comme il restait dans la bourse du trésorier 380 doublons qu'il changea à Strasbourg en monnaie d'Allemagne, la perte fut encore considérable non pas par la différence de valeur des florins aux doublons, mais par le droit de change qui s'élevait à dix pour cent. Ces opérations étaient du reste si compliquées, que M. de Fleurance, tout grand clerc qu'il était, y fait des erreurs qu'il reconnaît. On voit combien l'unité monétaire est désirable pour ceux qui voyagent à l'étranger.

Les frais de transport furent, pour vingt-quatre postes de Meaux à Nancy : 60 livres ; de Nancy à Strasbourg, à ceux qui amenèrent Monseigneur et sa troupe : 192 livres ; de Strasbourg à Ulm, aux quatre carrossiers : 333 livres ; d'Ulm à Vienne, pour les trois bateaux : 388 livres.

Nous ne pouvons que donner un aperçu des dépenses en vivres et frais de table. Il en coûtait ordinairement de 50 à 70 livres par jour. Pour qu'on ait une idée de la manière dont se faisait servir une troupe de gentilshommes dans les hôtels d'Allemagne, voici les menus d'un jour gras et d'un jour d'abstinence, à l'hôtel Ligestein, à Vienne :

« Ordinaire du samedi, 24 dudit mois et an (24 septembre 1605).

	Ducas	Florins	Batz
Pour du poisson	4	»	»
En escrevices	»	»	6
En beurre	»	1	5
Pour des œufs	»	1	1
En herbes et sallades	»	»	10
En lait	»	»	3
Pour du fruit	»	»	13
En cresse	»	»	1
Pour trois liv. de fromage de Milan	»	2	»
En verre de	»	»	7
Pour trois livres de chandelle	»	1	»
En vinaigre	»	»	3
En sel	»	»	4
En pain	»	3	»
En vin	»	6	»

Somme toute, 26 florins qui vallent 43 liv., 5 sols, 8 den.

» Ordinaire du dimanche, 25 dudit mois et an.

	Florins	Batz
Pour trois quartiers de mouton	2	»
Un demy veau	1	12
Pour XXVII livres de bœuf	1	8
Deux yssues de veau	»	2
En lard, huit livres	»	8
Un levraut	»	9
Trois cailles	»	12
Quatre hestondeaux	»	12
Huict petits poulets	1 $\frac{1}{2}$	»
Une douzaine de pigeons	1 $\frac{1}{2}$	»
Deux douzaines d'allouettes	»	7
Un cochon de lait	»	12
Un jambon et deux cervelats	»	12
En fruit	1	»
En herbes et sallade	»	6
Pour du vin	6	»
En pain	2	»
Pour trois livres de chandelle	1	»

Somme toute 26 florins, 9 batshes qui valle monnaie 44 liv., 6 sols, 6 den. »

Si à cet ordinaire on ajoute les mets qui ne viennent qu'exceptionnellement : deux poules d'Indes, 9 baths ; - 2 perdrix, 2 flor. ; - 2 chapons, 1 flor. ; - strochfiche ou stocfiche (consève de morue) ; - 2 oies grasses, 1 thaler, 40 hongrois ; - 4 boîtes de cotignac, 1 thaler 70 hongrois ; - tortues, 18 hongrois ; - sanglier, chevreuil, oiseaux de rivière, chou de pomme, noix, châtaignes, champignons, grenades, oranges, etc. nous aurons la carte complète des repas, tant à la ville qu'à l'armée. Un jour au camp, M. de Laval eut envie de trois fraises et les paya un prix énorme.

La dépense totale s'éleva pour le mois de septembre à 13,240 livres et pour le mois d'octobre à 5,848 livres.

§ VII LE VOYAGE DE PARIS AU CAMP DE COMOR

Nous venons de grouper sous divers titres les faits et les détails les plus caractéristiques de l'expédition du comte de Laval, il reste à suivre par étapes son itinéraire, en mentionnant les incidents dignes d'être relevés. « Monseigneur, ayant fait desseing de partir et de s'en aller en poste, il envoya son bagage devant, un chariot à quatre chevaux, cinq chevaux de selle et dix-neuf personnes... Apres, Monseigneur ne pouvant courre à tant de chevaux qu'il en falloit aux gentilshommes de sa compagnie, il ordonna qu'on courroit en trois bandes ; en la première coururent messieurs des Angles, Tronchet, de Rucqueville, de Tillouet et de la Riverderie, le vendredy XXVI^e d'aoust ... » Monsieur de Liscouet estant resté derrière, courut seul. En la seconde coururent messieurs de Meineuf, d'Yvrande, des Bordes, de Crespy, M. Clément, chirurgien, et La Marche, le samedy XXVII^e d'aoust. Enfin, Monseigneur partit le lundy XXIX^e jour d'aoust, à sept heures du soir, accompagné de messieurs de Marolles, de Marconnet, Lambert, Fleurance, de Guichardièrre et de deux serviteurs de M. de Marolles. »

En quatre courses, passant par Bondy, Ville-en-Parisis, Fresnes, Monseigneur atteignit Meaux et y coucha. Le lendemain, il dîna à Château-Thierry et couche à Châlons, ayant fait trente-deux lieues dans la journée. Il couche le 31 août à Ligny-en-Barrois, à vingt-cinq lieues de Châlons, et le 1^{er} septembre, après avoir dîné à Toul, il arrive à Nancy dès deux heures : la course de cette dernière journée incomplète n'était que de quinze lieues environ. C'est-là qu'il rejoignit ses gentilshommes. Il se logea à l'hôtel du Petit-Saint-Nicolas, après avoir fait quelques dépenses à l'hôtel de Palme. Son Altesse le duc de Lorraine fit au noble jeune homme une réception fort honorable et gracieuse, le retint à Nancy un jour de plus qu'il ne projetait et voulut le défrayer pendant trois jours, mettant à sa disposition ses officiers, ses pages, ses carrosses, sa musique. Le comte de Laval reconnut toutes ces faveurs par des libéralités princières à toute la Maison du duc de Lorraine. Il repartit le 3 septembre et toute la bande dîna à Lunéville et alla coucher à Blamont, distant de Nancy de seize lieues.

Le dimanche 4 septembre, Monseigneur dîna à Sarrebourg et coucha à Saverne, où de nouveaux honneurs l'attendaient. Monseigneur le cardinal de Lorraine prévint son arrivée et lui députa un exprès avec des lettres. Il avait donné ordre également que la réception de toute la troupe et son séjour se fit à ses frais. Le passage à Strasbourg, où l'on dîna les lundi et mardi, 6 et 7 septembre, n'offrit pas de particularité remarquable ; toutefois, Monseigneur y passa deux jours pour visiter cette ville importante et se disposer à passer en Allemagne. De Strasbourg, la troupe descendit le Rhin par Lichtenau jusqu'à Rastadt, et le lendemain 7 septembre, après avoir dîné à Ettlingen, passa le col de Pforzeim et coucha dans la ville. Le jeudi 8, dîner à Stutgard et coucher à Esslingen ; le vendredi, dîner à Gesling et coucher à Dornstad, à une petite distance d'Ulm où Monseigneur arrive le samedi 10 septembre à huit heures du matin. Le train d'équipage y était rendu depuis

onze jours. C'est à Ulm qu'on s'embarqua sur le Danube, en trois bateaux, qui, pour 243 florins, devaient conduire la caravane jusqu'à Vienne.

Le 11 septembre on coucha à Dillengen, « ville et académie », dit M. de Fleurance, qui ne manque pas de signaler cette circonstance d'une ville peu considérable, dotée d'un établissement littéraire aussi important. Il put apprendre que Dillengen appartenait à l'évêque d'Augsbourg qui y résidait souvent, et que l'académie avait été fondée en 1549, sur l'ordre du pape Jules III, par le cardinal Othon Truchses, alors évêque d'Augsbourg.

Le lundi 12 septembre, la station et le coucher eurent lieu à Neubourg, « qui est la maison du comte palatin supérieur ». Ce prince, Philippe-Louis, duc de Bavière, était protestant, mais il fit grandement les honneurs de sa résidence au comte de Laval, défraya sa troupe à l'hôtellerie le soir de son arrivée, et le lendemain, traita le comte au château. Le fils du comte palatin se convertit quelques années plus tard au catholicisme, en 1614, après la mort de son père.

Mercredi 14, coucher à Ingolstadt ; le 15, à Ratisbonne, où Monseigneur descendit ; le 16, coucher à Frelich, ville ; le 17, à Ascha, que M. de Fleurance appelle Aschapy.

« Le dimanche, 18^e jour de septembre, monseigneur vint mettre pied à terre à un village nommé Grei (Grein ?) à douze lieues ; un bateau fut le lendemain qui estoit le lundy XIX^e septembre, envoyé devant à Vienne, et quelque partie du train pour y aller préparer un logis. Puis le mardy, la troupe s'achemina par terre et monseigneur vint loger à Grosnoir, beau village distant du Danube un bon grand quart de lieue ». Enfin, le mardi 20 septembre, il arriva à Vienne sur les six heures du soir et fut logé au Cigne d'Or, mais une partie de la troupe dut chercher un autre logement. Le vendredi, Monseigneur changea lui-même d'hôtellerie et vint s'établir à l'hôtel de Ligestein ; son train vint l'y rejoindre. Toutefois M. de Fleurance était logé séparément, car il envoie de temps à autre de l'argent à son maître. Une partie des hardes fut apportée des bateaux, le comte devant faire un séjour prolongé dans la capitale de l'Autriche, et voulant y figurer avec honneur surtout dans les réceptions de la Cour.

L'historien de Thou assure que l'Empereur reçut à Prague le seigneur de Laval, et l'y combla d'honneurs. La vérité est que notre jeune comte, suivant le Danube, passa à plus de cinquante lieues de Prague, qu'il ne s'écarta jamais de son itinéraire et que, d'ailleurs, un événement aussi considérable eût certainement occasionné des dépenses qui figureraient au journal.

À Vienne, le 26 septembre, Son Altesse l'archiduc Mathias fit au comte de Laval une réception qui n'est mentionnée que par cette seule note : « donné aux cochers qui ont conduit Monseigneur vers Son Altesse, 3 ducats ». Ce qui prend beaucoup plus de place dans les comptes de chaque journée, ce sont les dépenses de bouche, les achats de chevaux, les pertes au jeu de paume, les provisions pour la campagne. En dehors de la visite de Son Altesse, nous ne voyons aucune autre fête à laquelle ait assisté notre jeune seigneur, que le défilé du régiment du baron de Poncan, dont il se paya le spectacle, à lui et à ses gentilshommes, en louant pour la circonstance, la galerie d'une pauvre femme.

Pendant son séjour à Vienne, le comte de Laval envoya en Moravie M. Guichard et M. Marc, pour acheter des chevaux. Voici leur itinéraire, aller et retour, que je transcris en respectant l'orthographe de Rivault de Fleurance et sans chercher à identifier les noms des localités : Obstad, Obsdorf, Auspice, Chelovie, Brin, Paublie, Nichelbourg, Pancartin, Michelboc.

Arrivé à Vienne le 20 septembre, le sire de Laval en repartit le samedi 8 octobre. La troupe voyagea par terre tandis que le matériel de campement et de guerre continuait à descendre le Danube en bateau. Le dimanche, sous la conduite d'un gentilhomme allemand, Guy de Laval visita le seigneur Carle Dorvan en sa maison de Roïac. Le lundi,

on était à Sommarin où les gens de Monseigneur se répartissent dans trois logements ; puis le mardi ils se divisent, allant les uns à Raab, les autres à Tavarin. Partout on se faisait accompagner de guides.

À partir de cette date, nous transcrivons textuellement quelques articles du journal de Rivault de Fleurance, craignant de hasarder de fausses interprétations :

« Jeudy 13^e jour octobre, monseigneur partist de Savarin, pour aller à Sinor.

» Donné à Comar (Comor ?) au capitaine de la legne, 28 thalers ; ... à ceux de la legne, pour avoir racoustré le bateau au camp, un thaler.

» Vendredy 14, baillé à monseigneur, allant en la tente de Son Excellence, au camp, 6 ducas.

» Samedy 15, païé pour le vin à l'arrivée de l'armée au lieu où elle devoit camper, demy thaler. »

Depuis le 9 octobre, on envoyait journellement des lettres et des messagers à Presbourg, sans doute pour savoir de l'autorité supérieure militaire comment serait réglée la situation dans l'armée du comte de Laval et du renfort qu'il amenait aux forces de l'empereur.

Le général en chef se nommait Georges Baht ; c'est à lui que Guy de Laval fut présenté et comme le matériel qui devait le rejoindre se faisait attendre, le dimanche 16 octobre, « le tantier du seigneur Georges Baht, général de l'armée de Hongrie, lieutenant de l'empereur, presta des tentes à monseigneur, parce que le siennes n'estoient encore arrivées ». Ces bons procédés continuèrent comme l'atteste cette autre note : « Jeudy, 20 octobre, au sommelier de Son Excellence qui avoit apporté du fruit à monseigneur, de la part de Son Excellence, un ducat ». Les tentes achetées à Vienne furent enfin dressées le samedi 22 octobre ; elles se composaient de salle, chambre et garde-robe de Monseigneur, deux chambres pour ses gentilshommes, étable, garde-manger avec son apprentis et quatre galeries. On fit monter dans la salle par les lansquenets de l'armée deux fourneaux et un poêle. Tout ce matériel avait coûté 200 florins.

Le camp de l'état-major était établi à Comor, le comte de Laval et ses hommes en étaient séparés par le fleuve ou par un affluent, comme on le voit par les nombreux passages qu'ils sont obligés de faire sur un pont, qui se rompit, pour se rendre au quartier général.

À partir du 29 octobre, le journal du sire de Fleurance nous fait défaut. La suite dut être rédigée sans aucun doute par le même, mais nous ne l'avons pas retrouvée. Le compte du mois de novembre eût été probablement plus curieux encore à étudier que ceux de septembre et d'octobre ; il nous eût révélé la part que la petite troupe des seigneurs français, dont plusieurs sont du Maine, prit aux divers combats qui précédèrent le fatal événement du 3 décembre. Obligé de nous contenter des documents qu'il nous a été donné d'analyser, nous rapporterons seulement ici d'après le témoignage d'un contemporain, le récit de la mort de Guy XX.

Un chanoine de Lisieux, nommé Le Rebours, fit imprimer à Rouen en 1606, un petit volume de 44 pages contenant la « Consolation funèbre à madame la mareschalle de Fervaques, sur la mort de Mgr le comte de Laval, son fils ». Jamais livret ne fut plus déplacé et plus risible ; c'est un défi au bon goût et au bon sens. Dans ces quarante pages il n'y a pas un fait, pas un sentiment vrai. Seule, la mort du jeune héros est racontée d'une manière presque convenable. Voici cette page telle quelle :

« Il court en Hongrie, la part où le feu mahométan estoit le plus embrasé, il vient, il voit, il choque, il fait sentir aux Ottomans par la force de son bras, de quelle importance leur est l'alliance avec les François. Son harnois tout martelé de coups, son roussin tout hérissé de flèches, il sort de la charge, mais le courage qui lui eschauffe le sang, la grande facilité qu'il avoit de vaincre, la grande multitude des ennemis qu'il avoit défaits, le bonheur des armes qui sembloit lui promettre la gloire du combat, son bon démon qui lui apprestoit le lit d'honneur, font que bouchant les oreilles aux avertissements et aux prières que lui faisoit le sieur de Marolles, et que fermant les yeux aux coups de plat d'épée portés sur le chanfrain de son cheval, pour l'empescher de retourner à la meslée, il y rentre, il s'y eschauffe ... une de ses torsetes se défait, et voici ô malheur des malheurs pour nous, ô bonheur des bonheurs pour luy, une harquebusade qui passant par l'endroit désarmé, lui donne au petit ventre et lui va rompre la veine cave. Il mesprise le coup, il dit que ce n'est rien. On retire néanmoins par force ce jeune lion du combat, furieux et obstiné à la poursuite de la victoire. On le désarme et à cause que sa cuirasse le pressoit et le maintenoit auparavant, il ne s'estoit point encore fait d'hémorragie, ce qui advint incontinent qu'on l'eust devestu de ses armes.

« Il s'arme l'esprit du Sacrement de la confession et de la pénitence ... encore que le jour précédent il eut muni sa conscience des forces spirituelles ... » (pages 23-25).

Le rôle du jeune comte dans la guerre contre les Turcs fût devenu glorieux, si la mort ne l'eût arrêté sitôt dans la noble carrière qui s'ouvrait devant lui ; car l'empereur venait de lui donner le commandement d'une compagnie de mille hommes qu'il devait revenir lever en France¹².

Après la mort de leur chef, les gentilshommes français durent songer à ramener en France sa dépouille mortelle et y rentrer eux-mêmes. La chose n'allait pas sans quelque difficulté, car le trésor était complètement épuisé. M. de Fleurance avait dû même faire de fortes avances, et ses héritiers réclamaient en 1628 à la succession non encore liquidée du comte une somme de 15,000 livres, y compris les intérêts. Maridor, sieur de Boullerois, « gentilhomme de son train, prit de grosses sommes d'argent à change à Vienne en Hostriche, pour fournir aux frais de la conduite de son corps en France et pour ramener tout son train ». Il se fit adjuger en 1606 pour se rembourser une somme de 10,000 livres qui lui fut payée, moitié en bijoux du défunt, moitié en espèces¹³.

Ce ne furent pas les seules sommes qu'eurent à payer les héritiers du comte de Laval ; il faut y ajouter les dons et gratifications souscrits par lui au cours de l'expédition en faveur de ses compagnons de combat et de ses serviteurs. Peut-être les 15,000 livres que demandait la succession de Rivault de Fleurance venaient-elles d'une pareille libéralité. En tous cas, par acte du 12 octobre 1605 « fait au camp de l'empereur en l'isle de Sommarin, attesté et soussigné par les sieurs de Marolles, de Bonnamour et de Rivault, sieur de Florence, pour l'absence de ses secrétaires », Guy de Laval donne à François Thibault, dit Guichardièrre, son valet de chambre, une rente viagère de 1000 livres. Elle lui fut servie. Une somme de 5,471 livres fut répartie entre ceux de ses officiers et serviteurs qui rentrèrent en France : Jean Franconing, dit Milland, violon ; Antoine Cordier, lavandier ; Thomas Billard, palefrenier ; André Barbelevée, argentier ; François Lambert, sieur de Lamourat ; Etienne Cressot, cocher ; Archambault Flécher, cuisinier ; Henry Fourment, suisse ; Jean Quantin ; Jean Dubois, dit Champagne, sommelier ; Pierre Quiency, cuisinier ; Clément Levasseul, chirurgien ; René Guibin, sommelier¹⁴.

On sait que, ramené à Laval, le corps de Guy XX resta en dépôt et sans sépulture dans l'église des Dominicains jusqu'en 1609. Ce retard incompréhensible était dû surtout aux

¹² Plaidoyers de Servin.

¹³ Archives de M. le duc de La Trémoille.

¹⁴ Archives de M. le duc de La Trémoille.

difficultés survenues entre les divers prétendants à la succession, et à la négligence impardonnable de la mère du défunt. Les prétentions rivales des religieux de Saint-Dominique et des chanoines de Saint-Tugal pour leurs droits respectifs à posséder les corps du comte de Laval occasionnèrent également un procès.

« Après le décès du feu seigneur de Laval, madame, mère et tutrice, donna charge au feu sieur de la Motte (Daniel Hay) de faire faire les obsèques et funérailles du corps dudit seigneur comte de Laval selon la dignité de sa personne et grandeur de sa Maison. Des frais desquels ayant dressé l'estat, il fut examiné par messieurs Arnault et Robert, advocatz de la Court, qui estoient du Conseil ordinaire de la Maison de Laval en vertu de la commission que leur donna pour ce faire feu madite dame. Lequel estat fut par eux examiné, clos et arrêté et se trouva monter la somme de III^M IX^C XXXIX l. XI s. Laquelle somme fut remboursée et payée par madite dame audit sieur de la Motte »¹⁵.

Ainsi s'exprime l'avocat de la dame de Laval, Anne d'Alègre. Mais tel n'est pas le langage ni l'opinion des autres héritiers, qui, rappelant que le comte avait emprunté à des étrangers, et non à sa mère, les deniers nécessaires à son expédition, ajoutent que ce furent les collatéraux qui firent les frais de sa sépulture. Ils traitent sévèrement cette princesse, qui, ayant un fils du comte de Laval, se remarie au maréchal de Fervaques et fait faire à son fils un testament à son avantage ; qui, apportant 60,000 livres à la Maison de Laval, se plaint sans cesse de sa misère et se trouve à la fin de sa tutelle avoir acquis pour 200,000 écus de biens, qui réclame en outre un douaire de 30,000 livres de rente, procède avec acharnement pour obtenir le bénéfice d'un testament douteux, et finalement se ruine à la poursuite d'un troisième mari. Anne d'Alègre mourut en 1619¹⁶.

Le testament qu'elle invoquait datait du mois d'octobre 1603 et ce qui fait préjuger qu'il ne répondait pas aux dernières intentions du comte de Laval converti, c'est qu'on y trouve un legs de 900 livres pour faire instruire deux étudiants protestants en théologie¹⁷.

Si la figure que fait dans cette histoire la veuve de Coligny est assez ingrate, rien au contraire n'est aussi sympathique que la physionomie de ce dernier des Guy de Laval. Les malheurs de sa naissance le rendent déjà intéressant. Né au comté d'Harcourt, en Normandie, le 5 mai 1585¹⁸, il perd son père presque à sa naissance. À l'âge d'un an il est emmené à Sedan par sa grand-mère déguisée en paysanne, qui veut garder aux Protestants ce rejeton d'une des plus grandes familles du parti. Il est confié ensuite aux meilleurs maîtres de la Secte, et de lui-même, dans l'âge des passions, il s'instruit de la religion catholique, puis avec réflexion et maturité, l'embrasse et en devient le soldat. Il aima les lettres à ce point qu'on put craindre que pour elles il ne négligeât la passion des armes, plus convenable à son état. À seize ans, il avait appris ce que savent à peine ceux qui ne font profession que d'études ; il savait le grec, parlait le latin comme sa langue maternelle, comprenait l'espagnol, l'italien et l'allemand. Il voyageait, non par désœuvrement mais pour s'instruire, consignait dans ses notes développées le fruit de ses observations¹⁹.

Il fut brave et alla chercher à dix-huit ans, en Flandre, des occasions de signaler son courage, qui lui manquaient dans la France pacifiée. Après une autre campagne en Italie, il retourne de nouveau en Flandre, à l'armée du comte Maurice. À la prise de l'Écluse, il se trouvait entre les princes Jean et Adolphe de Nassau, dont l'un eut une cuisse rompue

¹⁵ Archives de M. le duc de La Trémoille.

¹⁶ Plaidoyers de Servin et note de M. le duc de La Trémoille.

¹⁷ Plaidoyers de Servin.

¹⁸ Anne d'Alègre écrit à M. de la Motte, intendant des affaires de Mme de La Trémoille : « À Lisieux, ce 4^{me} may, veille de mon cruel malheur ; le mesme jour de la naissance, la mort ; jugez ma douleur et en ayez pitié ». Ceci semble se rapporter à la naissance de Guy de Laval, son fils ; la seconde allusion est plus difficile à comprendre ; Paul de Coligny est mort vers le 15 avril 1586.

¹⁹ A. de Thou, *ubi supra*.

d'un coup de mousquet. Enfin, il meurt à vingt ans, pour une noble cause. Honneur aux races et aux noms qui s'éteignent dans une gloire aussi pure !
